

# Réunion #1 du comité de riverains

## Compte rendu synthétique

Concertation continue

**Date** : Le 6 décembre 2022, à 18h30

**Lieu** : Ancien locaux de l'Insee – 6 rue Legrand, 92240 Malakoff

### Participants :

#### **Représentants des Ministères Sociaux :**

- **Nicole DA COSTA**, Directrice, Secrétaire générale adjointe
- **Erick GLIPPA**, Adjoint au Directeur des finances, des achats et des services
- **Philippe BENOIST**, Directeur de projet
- **Alban GARILLON**, Adjoint au directeur de projet
- **Marie-Cécile HADENGUE**, Chargée de mission

#### **Représentants du groupement :**

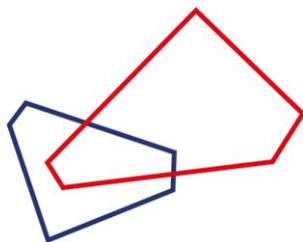
- **Gilles AGOSTINI**, Eiffage
- **Thomas DUBOS**, Eiffage
- **Gwen MOUZANNAR**, Eiffage
- **Jean-Paul VIGUIER**, Agence d'architecture Viguier
- **Laura GELSO**, Agence d'architecture Viguier
- **Graham RYDER**, Agence d'architecture Viguier
- **Louise FRÉLAUT**, Agence d'architecture Viguier

#### **Membres du comité de riverains :**

- **Erwan LEGRAND**, habitant
- **Dominique CORDESSE**, association (Comité de quartier)
- **Jocelyne BOU NASR**, commerçante (Pizzeria Don Pepe)
- **Sylvain PIEDELOUP**, commerçant (Garage Scoot Company)
- **Rose ROSE**, association (Musiques Tangentes)

#### **Membres du comité de riverains invités et excusés :**

- **Ambroise DUC**, habitant
- **Corine HERBERT**, habitante
- **Salah IDMACHICHE**, habitant
- **Caroline MANSUY**, habitante



- **Dominique VERRIER**, habitant
- **Anne-Caroline GRALL**, habitante
- **Bernard DUPUIS**, habitant
- **Lauraine CHEVIN**, habitante
- **Françoise MANCEL**, habitante
- **Mohamed BENTCHAKAL**, commerçant (fleuriste)
- **Guiseppe RESTINA**, commerçant (opticien)
- **Mathias COURTIADÉ**, commerçant (Le Timbre Poste)
- **Sophie BOUASSIER**, commerçante (Bichette)
- **Thierry BARDAUD**, association (USMM)
- **Eleonore ALMEIDA**, association (association d'étudiants)
- **Mickaël LOISON**, association (AMAP Le Miam)
- **Laurent SERIES**, association (Compagnie Ouïe Dire)

**Frédéric SIRE**, directeur de cabinet de la mairie de Malakoff, était présent en qualité d'observateur.

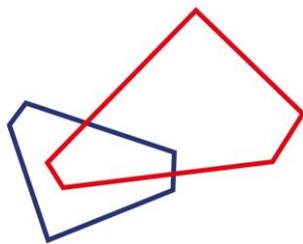
**Modération : Aurélie PICQUE, PARIMAGE**

**A noter : la présentation du maître d'ouvrage est jointe au présent compte-rendu.**

## Présentation et échanges sur le Comité de riverains

Après une présentation de l'ordre du jour de la réunion, Nicole DA COSTA introduit la séance en indiquant se réjouir de la tenue de cette première réunion du comité de riverains, qui plus est dans les anciens locaux de l'Insee. Elle rappelle que la constitution de ce Comité de Riverains fait suite à un engagement pris par le maître d'ouvrage à l'issue de la concertation préalable menée fin 2021, avec l'objectif d'informer les riverains de l'avancement du projet et de recueillir les points de vue tout au long de sa conception puis des travaux. Elle explique que la composition a été réalisée sur la base de critères sociodémographiques, à partir de données issues du recensement général de la population établi par l'Insee, afin d'assurer une représentativité de la population du secteur. Aurélie PICQUE présente les grands principes de fonctionnement proposés pour le comité de riverains.

A l'issue d'un tour de table, permettant à chaque membre de se présenter, plusieurs participants disent avoir accepté de participer au comité de riverains afin de s'informer sur le projet, notamment sur l'aspect architectural, et échanger sur la phase chantier.



Rose ROSE, association Musique Tangente, indique être opposée au projet et, à ce titre, ne pas souhaiter continuer à participer au comité de riverains. Elle quitte la réunion.

Un participant fait part de son inquiétude relative à l'avenue Pierre Larousse et son environnement proche, estimant qu'il s'agit d'un axe dangereux, sur lequel les voitures roulent rapidement. Il évoque l'existence d'une pétition lancée le 15 septembre à ce sujet, et qui compte 500 signatures dans le quartier. Il questionne la place des mobilités douces dans le projet et s'inquiète des nuisances de bruit ainsi que des difficultés de stationnement qui pourraient être générées par le chantier.

Il est précisé que ces questions trouveront réponse au cours de la présentation du projet.

## Présentation et échanges sur le projet architectural

Après un rappel par les Ministères Sociaux des principales caractéristiques du projet, tel qu'il a été présenté lors de la concertation préalable, Jean-Paul VIGUIER présente l'agence Viguiier et en particulier ses récentes réalisations dans le secteur. Il indique également les lignes directrices qui ont guidé le travail de l'architecte pour aboutir au projet architectural : s'insérer dans le quartier, accueillir des agents dans de bonnes conditions, et intégrer le bâtiment dans son environnement naturel, en tenant compte de l'histoire du site et à la dimension patrimoniale. Laura GELSO explique plus en détail les partis pris architecturaux et présente l'impact qu'aura le projet des ministères sociaux dans l'environnement urbain avec des montages visuels « avant avec la tour actuelle / après avec le projet des ministères ».

Les échanges avec les participants portent sur les thématiques suivantes :

- **Le lien entre le projet porté par les Ministères Sociaux et celui de la reconstruction du groupe scolaire Fernand Léger**

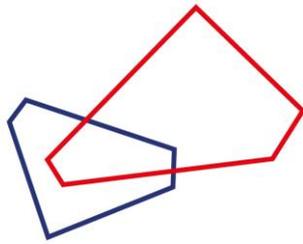
Il est précisé qu'il s'agit de deux projets distincts, la reconstruction du groupe scolaire étant sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Malakoff. Il est néanmoins rappelé que l'Etat a prévu de céder 40% de son foncier à la ville pour lui permettre de construire le groupe scolaire Fernand Léger et ainsi éloigner les enfants des nuisances liées au boulevard périphérique. Les Ministères Sociaux indiquent qu'à ce stade, ils n'ont pas d'informations sur le calendrier de la reconstruction du groupe scolaire.

- **L'interaction avec le boulevard Adolphe Pinard, très circulé et déjà fortement encombré et dangereux**

Il est indiqué que ce boulevard sera reconfiguré et que le projet tient compte des caractéristiques transmises par la Ville de Paris, maître d'ouvrage : une piste cyclable, une voie de bus et une seule voie de circulation. La maîtrise d'ouvrage note l'inquiétude persistante des participants à ce sujet et sera vigilante à l'impact du projet sur la circulation du boulevard Pinard.

- **La végétalisation du jardin Ana Marly**

Il est mentionné que le jardin Ana Marly doit faire l'objet d'une rénovation, également sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Paris. Là aussi, les caractéristiques transmises ont été intégrées au projet.



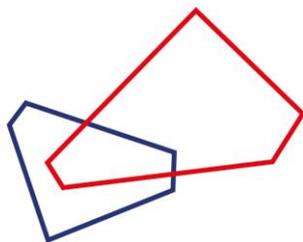
- **La luminosité dans le futur bâtiment**  
Il est rappelé que la luminosité a fait l'objet d'un travail spécifique et d'une attention particulière. Le bâtiment est pensé pour favoriser un confort à la fois lumineux et de température, à toutes les saisons.
- **La dimension des trottoirs et le nombre d'étages du futur bâtiment**  
Les informations suivantes sont apportées : des bandes de terrain de 1m sur la rue Larousse, de 2m sur le bvd Pinard et de 8 m sur la rue Legrand doivent être cédées aux collectivités pour leur permettre d'améliorer les circulations piétons et vélos en périphérie du site. Le bâtiment comportera, côté Est 8 étages et côté ouest 13 étages.
- **Le recyclage des matériaux et l'évolution du bâtiment dans le temps**  
Le contrat avec l'entreprise prévoit un taux de recyclage minimum de 70% des matériaux. Il est indiqué que la structure sera conçue de telle manière que le bâtiment pourra se transformer facilement au fil du temps, en fonction des besoins.

## Présentation et échanges sur l'organisation du chantier

Le groupement présente le calendrier du chantier, son plan d'installation et ses grandes phases. Il détaille également le traitement des nuisances au cours des différentes phases de chantier et explique les modalités de communication prévues avec le voisinage au cours du chantier.

Les échanges avec les participants portent sur les thématiques suivantes :

- **La durée des travaux de désamiantage et reconstruction**  
Il est précisé que la durée de la 1<sup>ère</sup> phase du chantier (3 mois de préparation, suivie de 15 mois de travaux) inclut différents travaux : curage, désamiantage, démolition, et confortement. Le désamiantage et la déconstruction auront lieu en parallèle.
- **Les modalités de la démolition et les risques liés au dégagement de poussières, en particulier à proximité d'une école**  
Il est rappelé que le désamiantage en milieu urbain est une activité réalisée par des entreprises spécialisées et qu'il existe des techniques élaborées afin d'empêcher le dégagement de poussières visant à protéger les riverains et les travailleurs sur le chantier.
- **Les horaires du chantier**  
Il est indiqué que le chantier se tiendra en journée.
- **L'impact des travaux sur la circulation routière, notamment en lien avec la localisation de la base vie**  
Il est précisé que la base vie sera localisée, dans un premier temps dans les locaux de l'ancienne école de statistique, puis en alignement sur le boulevard Pinard, éloigné des habitations de la rue Legrand. Des calculs de flux ont été réalisés afin de limiter l'impact sur la circulation routière. De plus, le chantier sera organisé de manière à ne pas fermer les voies alentours.
- **Les effectifs mobilisés pour le chantier**  
Il est indiqué que 400 personnes seront employées à la pointe du chantier.



- **Les procédures d'autorisation administrative**

Il est souligné que la demande de permis de construire fera l'objet d'une étude d'impact et d'une enquête publique. La première étape d'autorisation était le permis de démolir qui a été délivré fin 2022 et est désormais purgée de tout recours.

- **Le fonctionnement des capteurs sonores**

Il est expliqué que des capteurs sont positionnés autour du chantier pour mesurer le bruit, avec des seuils déterminés en fonction d'un état initial. En cas de dépassement de ces seuils, le chantier est stoppé. De plus, des échanges avec l'université permettront de tenir compte des dates d'examen.

- **Les risques de dommages causés aux bâtiments environnants**

Il est indiqué qu'un état des lieux sera réalisé avant le début du chantier sur l'ensemble des bâtiments environnants. Un nouvel état des lieux sera effectué à l'issue du chantier.

- **La sécurité du bâtiment en exploitation**

Il est précisé que, s'agissant d'un bâtiment ministériel, il sera régi par des règles d'accès propres. Une étude de sûreté a été menée qui doit être soumise à la Préfecture de Police de Paris et divers dispositifs pourront être mis en œuvre (caméras de surveillance, ...).

**Par manque de temps, la synthèse des résultats des dernières études (étude mémorielle - analyse historique et patrimoniale et étude comparative multicritères) n'a pu être présentée. Un exemplaire de l'étude mémorielle a été remise aux participants et la synthèse de l'étude comparative a été envoyée à chaque participants par messagerie.**

## Conclusion

**Nicole DA COSTA** conclut en appréciant la richesse des échanges. Elle remercie les participants de leurs contributions et donne rendez-vous pour la prochaine réunion du comité de riverains.